



ING Cr dit d'Investissement

Quand est-ce int ressant d'acqu rir un Cr dit d'Investissement ING ?

Vous d sirez optimiser ou augmenter la production et/ou la productivit  de votre entreprise ?

Le Cr dit d'investissement ING vous permet de financer enti rement ou partiellement l'acquisition ou le remplacement d'immobilisations corporelles (ex. des machines, des b timents...), en fonction de vos besoins.

Le Cr dit d'investissement ING est un cr dit   moyen ou long terme assorti d'un plan de remboursement. Il existe plusieurs formules   la mesure de vos besoins, offrant diff rentes possibilit s en termes de taux, de pr l vements, de remboursement du montant financ  et de la fr quence de r vision du taux d'int r t :

- Cr dit d'investissement assorti d'un taux d'int r t   court terme, dont le remboursement prend effet   partir du premier pr l vement.
- Cr dit d'investissement assorti d'un taux d'int r t   court terme, dont le remboursement prend effet   partir du dernier pr l vement.
- Cr dit d'investissement assorti d'un taux d'int r t   long terme qui est fix  au moment de l'octroi du cr dit.
- Cr dit d'investissement assorti d'un taux d'int r t   long terme qui est fix  lorsque le cr dit a  t  enti rement pr lev .

En r sum 

- Le montant minimum s' l ve   250.000 euros.
- ING verse les fonds n cessaires   votre achat sur votre Compte   vue ING ou les transf re directement au fournisseur.
- Vous pouvez pr lever le montant en une ou plusieurs fois sur une p riode maximale de neuf mois, selon l' tat d'avancement du projet ou la nature de votre investissement.
- La dur e du cr dit est de 13 mois au minimum et de 15 ans au maximum. Les institutions du secteur public ou non marchand peuvent obtenir une dur e plus longue en fonction de la nature de leur investissement.
- Selon la formule que vous choisissez, vous commencez   rembourser   partir du premier ou du dernier pr l vement.
- Il existe diff rentes possibilit s en termes de plans de remboursement. Vous remboursez le capital financ  et les int r ts en fonction de la formule choisie.
- Les remboursements anticip s sont possibles sous certaines conditions en fonction de la formule choisie.

Frais

Pour un Cr dit d'Investissement ING, vous payez des droits de dossier en fonction du montant que vous financez, ainsi qu'une commission de r servation   partir du troisi me mois suivant la date du contrat, calcul e sur le montant non pr lev . Dans le cas d'un remboursement anticip , l'indemnit  de remploi sera calcul e en fonction de la formule choisie.

Dans certains cas, vous pouvez b n ficier de subsides. Pour plus d'informations   ce sujet, surfez sur ing.be/subsidies

Votre investissement est moins important ou plus simple ? L'**ING Business Loan** ou l'**ING Leasing** constitueraient peut- tre une solution plus adapt e.

Int ress (e) ? Besoin de conseils ? Contactez votre interlocuteur ING ou surfez sur ing.be/businesscredit pour plus d'informations   propos de nos cr dits professionnels.

Si vous avez des plaintes au sujet de cette offre, vous pouvez les adresser   l'Ombudsfin: Avenue Belliard 15- 17, Boite 8, 1040 Bruxelles, T l. : +32 2 545 77 70 Fax : +32 2 545 77 79 E-mail : Ombudsman@ombudsfin.be

ING Belgique S.A. - Banque/Pr teur - Avenue Marnix 24, B-1000 Bruxelles - RPM Bruxelles - TVA BE 0403.200.393 - BIC : BBRUBEBB - IBAN : BE45 3109 1560 2789. Courtier en assurances inscrit   la FSMA sous le n  12381A - www.ing.be -  diteur responsable : Marie-No lle De Greef, Cours Saint-Michel 60, B-1040 Bruxelles   Editing Team & Graphic Studio - Marketing ING Belgium - 712470 - 02/17.

